

COMPTE-RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE

Année scolaire 2023-2024

Le 1^{er} conseil d'école s'est déroulé dans la salle des fêtes de la mairie de Magnac-sur-Touvre le jeudi 19 octobre 2023.

Le conseil a commencé à 17h30 et s'est terminé à 19h00. Il a été mené par Mme Foulatier, directrice de l'école Maternelle Les Cygnes.

PERSONNES PRESENTES :

Le personnel enseignant :

- Mme Foulatier Alexandra
- Mme Larrieu Stéphanie
- Mme Michel Stéphanie

Les représentants des communes :

- Madame Gazeau (Elue chargée des écoles de Magnac sur Touvre)

Les représentants élus des parents d'élèves :

- Madame Alicia Servant,
- Monsieur Sébastien Rousseau

Personnes absentes excusées :

- Monsieur Porte (Inspecteur de la circonscription Angoulême Est)
- Monsieur Leroux (DDEN)
- Mme Keiser Laurence (enseignante)
- Mme Puypelat Lucie (enseignante)
- Magali Fargeot Descamp (représentantes élues des parents d'élèves)
- Leslie Brunet (représentantes élues des parents d'élèves)

Ordre du jour :

- 1- Présentation des membres du conseil d'école et résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école.
- 2- Effectifs de l'école
- 3- Présentation et vote du règlement intérieur
- 4- Présentation de la charte de la laïcité
- 5- Présentation des projets et des actions
- 6- Présentation du projet NEFLE (Notre école faisons là ensemble)
- 7- Education à la vie relationnelle et affective
- 8- Remerciements pour les équipements des écoles.
- 9- Bilan de la coopérative scolaire de l'année scolaire 2022/2023.
- 10- Questions diverses.

1 – Présentation des membres du conseil d'école.

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Lors des élections, la participation a été de :

- Maternelle : 49 % des inscrits.

Les directrices souhaitent la bienvenue aux nouveaux parents et rappellent les prochaines dates des conseils d'école :

Pour l'école maternelle

- Mardi 6 février à 17h30
- Mardi 4 juin à 17h30

Le compte-rendu du conseil d'école sera mis en ligne sur le site de la mairie.

Le rôle du conseil d'école :

- Le conseil d'école est une assemblée qui prend les décisions importantes sur l'organisation de l'établissement. Il se réunit pour voter le règlement intérieur de l'école, il adopte le projet d'école.
- Le conseil est composé notamment de personnels de l'école, de représentants des parents d'élèves et de conseillers municipaux, DDEN.
- Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école notamment sur les sujets suivants :
 - Actions pédagogiques et éducatives
 - Utilisation des moyens alloués à l'école
 - Activités périscolaires
 - Restauration scolaire
 - Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
 - Respect et mise en application des valeurs et des principes de la République

2- Point sur les effectifs

Effectifs pour la maternelle

TPS - PS	20 enfants de PS 5 enfants de TPS arrivent en janvier. = 25	Total école Les Cygnes 91 enfants Bientôt 96 enfants
PS-MS	5 PS + 18 MS = 23 enfants	
MS-GS	13 MS + 10 GS = 23 enfants	
GS	25 enfants.	

Prévision des effectifs – rentrée 2024

Nous devons prévoir, dès à présent, les effectifs pour la rentrée des classes de septembre 2024.

Nous devons prendre en compte les naissances des enfants nés en 2021 sur la commune de Magnac plus les enfants des nouveaux arrivants nés également en 2021.

3 - Présentation et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été élaboré en lien avec le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Charente.

Une présentation brève des différents axes est proposée (le règlement est consultable sur le site internet de la mairie de Magnac sur Touvre et dans le bureau de direction).

A l'unanimité, les représentants du conseil d'école votent pour son adoption.

Deux PPMS (Plan Particulier de mise en sécurité) sont mis en place dans notre école et inclus dans notre règlement intérieur. Chaque classe procède un exemplaire. A ce jour, deux exercices ont eu lieu, un incendie et l'autre attentat intrusion. Pour le dernier, les enfants ont joué à cache-cache dans l'école sans faire de bruit.

La mairie nous informe que nous aurons des marquages dans la cour pour identifier les points de rassemblement en cas d'alerte incendie.

4- Présentation de la charte de la laïcité

La Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Cette Charte explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. La Charte de la laïcité à l'École vise à réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française. La laïcité souffre trop souvent de méconnaissance ou d'incompréhension. Ce texte permet d'en comprendre l'importance, comme garante à la fois des libertés individuelles et des valeurs communes d'une société qui dépasse et intègre ses différences pour construire ensemble son avenir. La laïcité doit être comprise comme une valeur positive d'émancipation et non pas comme une contrainte qui viendrait limiter les libertés individuelles. Elle n'est jamais dirigée contre des individus ou des religions, mais elle garantit l'égal traitement de tous les élèves et l'égalité de tous les citoyens. Elle est l'une des conditions essentielles du respect mutuel et de la fraternité.

La transmission des valeurs et principes de la République requiert en outre, dans l'ensemble des établissements d'enseignement, un affichage visible de ses symboles - drapeau et devise notamment - ainsi que de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. La Charte de la laïcité à l'École prendra ainsi tout son sens, en cohérence avec l'article 3 de la loi du 8 juillet 2013, codifié à l'article L. 111-1-1 du code de l'éducation, qu'il convient de mettre en œuvre en lien avec les collectivités territoriales.

Dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires, ces dispositions doivent être accompagnées par une pédagogie de la laïcité et des autres principes et valeurs de la République, qui s'appuie notamment sur la Charte de la laïcité à l'École et qui permette à la communauté éducative de se les approprier.

5 - Présentation des projets et des actions pour l'année 2023-2024

Sortie aux jardins de Saint Fraigne

Vendredi 15 septembre, les quatre classes ont passé une demi-journée aux jardins éphémères. Le transport a été pris en charge par la mairie (562.5 euros), les entrées étaient gratuites car la visite s'est faite dans le cadre des journées du patrimoine.

Semaine du goût du 16 au 20 octobre

Durant cette semaine, les enfants des quatre classes ont goûté des aliments : acides, amers, sucrés, salés. Ou en fonction de la couleur des aliments.

Le chef cuisinier du restaurant « Le P'tit Magnac » est venu dans notre école pour réaliser une animation auprès des quatre classes de notre école.

Le dernier jour, chaque classe va confectionner une recette et tous les enfants ont goûté les réalisations des copains. Budget pris en charge par la coopérative scolaire : 188.69 euros.

Plantation :

Les enfants de l'école maternelle ont réalisé des plantations dans l'école. La mairie a offert les plants. Sébastien Villechalan, responsable des espaces verts a montré aux enfants comment il fallait faire.

Classe dehors

Les enfants de la classe de PS ont fait classe dehors le mardi 10 octobre et feront classe dehors régulièrement tout au long de l'année.

Mon premier ciné

Une séance est prévue le mardi 7 novembre au cinéma « La halle aux grains » à La Rochefoucault. Le bus est de 133 euros et est pris en charge par la coopérative scolaire et les entrées par l'association « Ciné passion ». Deux autres séances devraient nous être proposées durant l'année scolaire.

Spectacles théâtre

Une demande de spectacle auprès du théâtre d'Angoulême a été faite pour toutes les classes de notre école. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Les journées de Noël

Le 15 décembre : Les enfants pourront manger un goûter de Noël offert par la mairie à la cantine.

Le vendredi 15 décembre, les enseignantes souhaiteraient faire un petit spectacle de Chants de Noël à l'école après la classe (l'heure reste à déterminer). Il y aura une vente de gâteaux, boissons et objets réalisés par les enfants. Ces ventes seront au profit de la coopérative scolaire de la maternelle.

Le jeudi 21 décembre : Le Père-Noël devrait passer à l'école pour offrir les cadeaux subventionnés par la mairie (livres + les cadeaux pour chaque classe). Le même jour, le repas de Noël sera servi à la cantine.

Le vendredi 22 décembre : Des ateliers seront proposés aux enfants sur le thème de Noël.

Nous avons besoin de parents pour la faisabilité de cette matinée.

Carnaval

Le vendredi 16 février, nous fêterons carnaval à l'école. Le matin chaque classe réalise des crêpes. L'après-midi sur le temps scolaire, ils les mangeront, pourront se déguiser et danser.

Photos de classe

La date est fixée au vendredi 15 mars au matin.

Sortie au conservatoire d'Angoulême

Dans le cadre « Viens voir la musique, la danse et le théâtre », les quatre classes vont découvrir le saxophone au conservatoire d'Angoulême le vendredi 12 avril au matin.

Piscine pour le niveau des GS

Les enfants iront à la piscine les jeudis de 9h20 à 10h du 14 mars au 3 mai 2024. Le bus ainsi que les entrées sont pris en charge par la mairie.

Nous avons besoin de parents accompagnateurs. Un agrément est demandé. Pour ceux qui seraient intéressés cet agrément se passera à la piscine de Nautilus le Vendredi 8 mars 2024 de 14h à 16h45.

6 – Présentation du projet NEFLE (Notre école faisons là ensemble)

Objectif principal :

Développer les compétences inhérentes à la compréhension : compétences narratives en réception et production, compétences lexicales, syntaxiques et inférentielles. Consolider l'attention et la mémorisation.

Année 1 : Equiper les classes de Boukinou, un dispositif innovant pour :

- donner le goût à la lecture et construire une première culture littéraire,

Les emprunts des Bookinou s'effectueront chaque jour par les élèves (un par classe). Chaque enfant pourra bénéficier sur l'année d'environ deux emprunts sur l'année à la maison.

Sur le temps scolaire, les élèves pourront y accéder autant de fois qu'ils le souhaitent.

- faire le lien avec l'élémentaire en réalisant des enregistrements d'histoires par des élèves lecteurs,

- nourrir la relation "école/famille" en permettant l'échange d'histoires multi-langues à exploiter en classe.

Année 2 :

* Equiper l'équipe enseignante de la méthode d'enseignement de la compréhension "NARRAMUS", une méthode issue de la recherche et validée par l'Education Nationale pour :

- enseigner explicitement des stratégies de compréhension,

- développer le stock lexical des élèves, associé au développement de compétences syntaxiques,

- développer les compétences narratives en réception et production,

- construction d'une première culture littéraire,

- apprendre à apprendre en utilisant du métalangage

- consolider la mémorisation et l'attention

* Equiper les classes en matériel numérique d'usage collectif pour :

-mener les séances liées à la méthode Narramus en proposant aux élèves des supports de qualités, interactifs et permettant de garder des traces (VPI dans la classe de GS)

-mener des ateliers en groupes restreints (PS/MS/GS) à l'aide d'un écran tactile mobile qui faciliterait ainsi des modalités de travail interclasses sous forme de pôles.

Année 3 : Utiliser des supports tels que les Kamishibaïs pour :

-effectuer un transfert des compétences acquises lors des séances d'enseignement de la compréhension

-continuer la construction d'une première culture littéraire

-lier cette pratique à l'éducation artistique et culturelle.

Critères d'évaluation :

-Evaluations nationales d'entrée en CP

-Faire des points réguliers sur les capacités des élèves au niveau de la compréhension.

-Impliquer les familles dans les apprentissages de leur enfant, voir leur retour et leur implication lors des réunions parents/enseignants.

Le montant estimé est de 12 733,95 euros. Ce budget est pris en charge par l'état dans le cadre de NEFLE. La mairie peut en faire l'avance, en cas de refus le collège de secteur pourra le faire et sera remboursé dans un deuxième temps.

7 – Education à la vie relationnelle et affective

L'école contribue à préparer les élèves à leur vie d'adulte, aux valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle veille à garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun.

En maternelle, nous aborderons uniquement le respect à l'intimité, la sienne et celle des autres. Repérer les situations quotidiennes pour lesquelles la pudeur et l'intimité sont à respecter.

Du point de vue de la socialisation : - Se connaître, s'accepter, respecter les autres et les règles (notion d'intimité). - Développer ses capacités d'écoute, d'attention aux autres. - Développer son autonomie.

8 – Remerciements pour les équipements des écoles

Remerciements pour les travaux et achats faits par la mairie.

****Mme Michel GS***

Achat de 2 paillassons

Changement de l'armoire à pharmacie et du distributeur à papier dans les toilettes.

****Dans la classe de Mme Foulatier et Mme Keiser***

Peinture des bas de fenêtre

****Dans le commun :***

Création d'un meuble de rangement dans le couloir.

Changement des systèmes d'ouverture de porte avec des poussoirs (respect des normes en cas d'évacuation)

9-Bilan coopérative

Pour l'année 2022- 2023

Dépenses : 3532.26

Recettes : 4717.01

Somme septembre : 3992.28

Les comptes ont été contrôlés par l'organisme de l'OCCE.

6070	618	6586	627	6800	61681	Total des dépenses
Achat de produits pour cession	Activités éducatives :	Cotisations à l'OCCE	Frais bancaires	Biens durables	Assurances versées	
-Chocolats	-Petit matériel de classe					
-Photos	-ateliers de cuisine					
-Noël	-semaine du goût					
-course						
Spectacle fin d'année						

	-Albums -sortie cinéma / théâtre					
1668.45	1657.28	178.48	3.80	0	24.25	3532.26

7070 Vente de produits pour cession -Chocolats -Noël -Photos -vente spectacle	7560 Cotisations des familles	7080 Activités éducatives	755 Subventions d'associations :	7500 Autres produits courants	7700 Recettes exceptionnelles -frais bancaires remboursés -don APE Tombola	Total des recettes
3113.24	1050		0		553.77	4717.01

Solde au 1 septembre 2023 solde : 5177.03

Pour la première année, la coopérative scolaire ne perd pas d'argent en raison de la gratuité de la sortie de fin d'année en juin 2023.

10- Questions diverses

Pas de questions diverses.

La mairie :

La chaudière de la maternelle est hors service. Des dispositions sont prises pour avoir du chauffage dans les 3 classes du bas. La classe de GS situé à Marie Curie et la cantine ne sont pas concernées puisque elles sont sur un autre système de chauffage.

Un nouveau mode de chauffage est à l'étude. Pour la rentrée, des convecteurs seront vraisemblablement installés dans les classes.

Clôture du Conseil d'école.

L'équipe enseignante remercie tous les membres du conseil d'école pour leur investissement.

Compte rendu rédigé par la directrice de l'école maternelle « Les Cygnes » de Magnac sur Touvre secondée par l'équipe enseignante.